

Parc Guidotti Nice (06)

Etudiants - PIERREVAL

NUMÉRO DE DOSSIER : 6845

COORDONNÉES	
Résidence	Parc Guidotti 3 impasse Guidotti 06000, Nice
Exploitant	PIERREVAL Bd René Descartes Téléport 3 86960, Poitiers 05 17 74 13 39 et 07 72 51 44 93 marine.lebeau@pierreval.com
Cabinet de Syndic	MATERA 10, rue Treilhard 75008, Paris 01 89 71 64 47 bonjour@matera.eu
Notaire programme	SELARL ELODIE DHILLY NOTAIRE 11 rue Saint Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr
Référence cadastrale	Section IO n°39, 94, 95

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	71 800 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	6 800 €
Montant TVA	1 360 €
Total TTC	73 160 €
Frais Notaire	6 500 €
Total acte en mains	79 660 €
Rentabilité brute HT / HT	5.12 %
Numéro copropriété	93
Numéro d'exploitation	507
Type de lot	T1
Surface	22.84 m² Carrez
Niveau / étage	5
Balcon	
Parking	Non
Classe énergie	C

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	214 €
Fonds de travaux (annuel)	0 €
Taxe foncière (2025)	684 €
Dont TOM remboursée	130 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	19/06/2026
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété
Année de construction	2012
DAT et livraison	11/07/2012

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	9 ans ferme - (01/01/2022 - 31/12/2030)
Loyer annuel HT	3 682 €
Mode d'indexation	Annuelle - ILC plafonnée à 0,6% par an + potentiel variables sur les résultats
Modalité de paiement des loyers	Mensuellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Loyer après indexation au 01/01/2026.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 01/07/2026 à 17:00